



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 93 de l'ordre du jour :	
Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)	1
Déclarations concernant l'incident survenu à la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le mercredi 20 octobre 1971	5
Déclarations concernant un incident survenu dans la salle de l'Assemblée générale	14

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. M. CORADIN (Haïti) : Monsieur le Président, 1971 aura marqué les annales de l'Organisation des Nations Unies si elle parvient à démêler l'écheveau d'une question qui a pratiquement occupé la plus grande partie de son existence, celle de la représentation de la Chine. Question difficile et complexe en vérité, et dont la solution dépend des résolutions qui seront adoptées au sein de cette assemblée et au sujet desquelles de nombreux représentants ont déjà exposé le point de vue de leurs gouvernements respectifs.

2. Au cours de l'année écoulée, d'importants changements sont survenus dans la situation du monde. Ils permettent d'augurer qu'un accord interviendra entre les grandes puissances sur les différends existants et qu'une solution équitable sera trouvée au problème de la Chine.

3. L'amorce d'une détente dans les rapports entre les Etats-Unis d'Amérique du Nord et la République populaire de Chine contribue certainement à assouplir les positions et se présente comme un facteur non négligeable dans le règlement du conflit qui divise aujourd'hui en deux groupes l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi les membres de cette assemblée qui, depuis un quart de siècle, travaillent sans relâche à établir la paix et la sécurité internationales sur des bases solides, ne quitteront certainement pas cette enceinte sans trouver une solution juste, lucide et impartiale au problème de la représentation de la Chine. C'est le vœu que forme la délégation d'Haïti au moment où la recherche de la paix est tellement essentielle à l'homme.

4. Dans son intervention du 5 octobre 1971, au cours de la discussion générale, M. Raymond, secrétaire d'Etat aux

affaires étrangères d'Haïti, a défini ainsi la position qu'a adoptée le Gouvernement de notre pays sur la question de la représentation des deux Chines à l'Organisation des Nations Unies :

"... le Gouvernement de la République d'Haïti, tout en acceptant le principe d'une représentation de la Chine populaire, s'oppose résolument à tout projet de résolution visant à l'expulsion de la République de Chine.

"Il est certain que, compte tenu du caractère d'universalité de l'Organisation des Nations Unies, il serait souhaitable d'ouvrir ses portes à la République populaire de Chine avec l'assurance que cette dernière professera le respect des principes au nom desquels nous sommes réunis au sein de cette assemblée." [1953ème séance, par. 13 et 14.]

5. Cette déclaration représente l'essentiel des projets de résolution A/L.633 et Add.1 et 2, et A/L.632 et Add.1 et 2, qui ont été présentés respectivement par 19 et 22 pays et dont Haïti s'est portée coauteur. Ces projets élaborés dans le contexte du projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2, présenté par l'Albanie et d'autres pays, aideront certainement l'Organisation des Nations Unies à prendre une décision réaliste, juste et équitable sur le difficile problème de la représentation chinoise. Voici le texte du premier de ces projets.

[L'orateur donne lecture du projet de résolution A/L.633 et Add.1 et 2.]

6. Les commentaires que je suis amené à faire sur ce projet porteront plus particulièrement sur l'aspect pratique du conflit et tiendront compte des données objectives du problème afin que la solution à trouver soit dégagée de toute passion politique et ne soit pas influencée par nos options idéologiques.

7. Au fur et à mesure que se posent devant cette organisation les problèmes concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement nucléaire et le développement économique du tiers monde, la nécessité d'arriver à un règlement permettant à un pays dont la population est le quart de celle du monde d'accepter les principes de la Charte et d'être représenté à l'ONU devient plus urgente.

8. Aujourd'hui, l'évolution des rapports politiques entre les grandes puissances et leur tendance nettement caractérisée à canaliser leurs efforts vers un règlement pacifique des conflits qui bouleversent ce monde rendent souhaitable toute tentative en vue de donner à l'Organisation des

Nations Unies une position plus en harmonie avec sa vocation de société universalisante, vocation qui l'oblige à prendre en son sein toute communauté qui exerce un contrôle efficace sur un territoire donné, sans préjudice de son mode de formation historique et de son appartenance idéologique.

9. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République d'Haïti ne voit pas d'obstacle à ce que la République populaire de Chine occupe un siège à l'Organisation des Nations Unies. Il pense même qu'en tant que puissance nucléaire la République populaire de Chine devra prendre place au Conseil de sécurité en qualité de membre permanent, afin de permettre à cet organisme, où siègent les cinq grandes puissances du monde, d'assumer pleinement ses responsabilités. L'équilibre du monde ne s'en trouvera ainsi que fortifié.

10. Mais l'équilibre du monde ne sera pas fortifié si la présence de la République populaire de Chine à l'Organisation doit signifier l'expulsion de la République de Chine; l'équilibre du monde ne sera pas fortifié si, de cette assemblée, doit sortir une résolution devant forcer la République de Chine à abandonner un siège qu'elle occupe depuis 1945, c'est-à-dire depuis la fondation même de cette organisation.

11. Au nom de quelle morale peut-on contester à 14 millions d'hommes, réunis en une entité politique acceptée, d'être présents à cette table des nations? Notre organisation, qui a la prétention d'être universelle, sera-t-elle en mesure de justifier demain un acte condamné par sa propre morale et ses propres principes? Y aurait-il un seul homme, parmi tant d'honorables représentants, qui voudrait voir s'allumer dans cet Orient déjà bouleversé un nouveau foyer de guerre civile? Comment alors notre organisation pourrait-elle assurer au monde une paix durable si la guerre froide venait à s'installer dans cette enceinte où devraient régner l'harmonie et l'amitié entre les nations? Cette organisation, qui a la prétention d'être universelle, pourrait-elle justifier une attitude contraire aux principes de la Charte? Y a-t-il vraiment au sein de cette assemblée un seul représentant de petit pays qui ne sente le danger que représente cette menace?

12. Si l'entrée de la République populaire de Chine à l'ONU a été tenue en échec d'année en année, c'est justement parce que la majorité des Membres de l'Organisation comprenaient que, moralement parlant, une telle admission ne pouvait d'aucune façon entraîner l'expulsion d'un Membre, et plus particulièrement d'un Membre qui ne s'était rendu coupable d'aucune violation flagrante de la Charte.

13. Aujourd'hui que la situation a évolué et qu'il devient opportun de considérer l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation, il est impensable que le prix à payer soit l'exclusion de la République de Chine. Le territoire et le peuple représentés depuis 1945 au sein de cette organisation se trouvent être la République de Chine. Celle-ci a ratifié la Charte des Nations Unies en tant que Membre fondateur. Le gouvernement de cette république contrôle un territoire assez étendu et une nombreuse population. Il s'agit là d'un état de fait qui dure depuis plus d'un quart de siècle et qui a permis à la moitié des Etats

Membres de cette assemblée d'entretenir avec ce pays des rapports diplomatiques et commerciaux.

14. Est-il nécessaire de s'étendre outre mesure sur la réalité internationale que représente la République de Chine? Son revenu par habitant, les chiffres de son commerce extérieur, dont d'autres orateurs avant moi ont dressé le tableau significatif, sont autant de preuves qu'elle n'est pas une entité provisoire. Elle a assis sur des bases solides et des faits probants la présence dans le monde d'un pays en voie de développement. Si les impératifs du moment incitent les amis les plus fidèles de la République populaire de Chine à réclamer sa représentation au sein de cette organisation, il importe de tenir compte des facteurs économiques, sociaux et culturels qui donnent à la République de Chine sa vraie physionomie d'Etat et de peuple.

15. Pour toutes ces raisons, Haïti s'est portée coauteur du projet de résolution A/L.633 et Add.1 et 2, qui affirme le droit du Gouvernement de la République populaire de Chine à être représenté et qui recommande que cette dernière occupe un des sièges permanents au Conseil de sécurité, étant donné qu'elle doit jouer un rôle de premier plan dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le même projet de résolution confirme à la République de Chine sa qualité de Membre actif de l'Organisation.

16. La délégation d'Haïti s'oppose donc au projet de résolution présenté par l'Albanie, projet dont le radicalisme et l'intransigeance ne sont guère conformes à l'esprit de cette assemblée. Le Gouvernement de la République d'Haïti estime qu'aucun projet de résolution ne peut constituer un refus délibéré de tenir compte d'une situation de fait et qu'il est arbitraire d'envisager à la légère l'expulsion d'un pays, comme s'il s'agissait d'une question pouvant être tranchée à la majorité simple.

17. C'est la raison pour laquelle mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution A/L.632 et Add.1 et 2, qui prévoit que "toute proposition faite à l'Assemblée générale qui aurait pour effet de priver la République de Chine de sa représentation à l'Organisation des Nations Unies est une question importante au sens de l'Article 18 de la Charte".

18. Plusieurs orateurs éminents m'ont déjà précédé à cette tribune. Ceux d'entre eux — et ils sont nombreux — qui appuient les deux projets de résolution dont Haïti est coauteur ont dans l'ensemble fait le tour complet de la question. Chacun d'entre eux, en effet, avec des accents divers, certes, mais avec la même éloquence et la même foi dans la sagesse de cette assemblée, a évoqué en cette enceinte le droit, la justice et la morale. Leurs brillantes interventions auraient pu me dispenser de venir à mon tour grossir le dossier de l'affaire de la Chine, si je n'avais tenu à réaffirmer la position de mon gouvernement sur le problème le plus complexe et le plus difficile qui se soit posé à la conscience du monde au cours de cette décennie.

19. L'honorable représentant de la République sœur du Libéria, dans sa communication d'hier [1970ème séance], à la fois lumineuse et pathétique, a fait appel à la conscience tant nationale qu'internationale des petits pays qui, au nom de je ne sais quelle amitié politique ou solidarité idéologique à l'égard des grandes puissances, voudraient s'associer

au projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2 réclamant l'expulsion pure et simple de la République de Chine de cette institution dont elle est la fondatrice respectable et respectée.

20. Les paroles éloquentes prononcées par l'honorable chef de la délégation libérienne à l'appui de sa sincère mise en garde me rappellent celles tout aussi prophétiques claironnées naguère à la tribune de la Société des Nations, préfiguratrice des Nations Unies, par le représentant de la République d'Haïti. C'était à l'occasion de l'invasion de l'Ethiopie par les hordes fascistes de Mussolini. Cet acte brutal et prémédité fut examiné par la Société des Nations et, comme on hésitait à prendre contre l'impérialisme fasciste les mesures énergiques qui s'imposaient, le représentant d'Haïti monta à la tribune et s'exprima en ces termes : "Dieu veuille, Messieurs, que vous ne soyez pas demain l'Ethiopie de quelque autre puissance." Hélas ! représentant d'un petit pays, sa voix faible ne fut pas écoutée. Vous savez ce qu'il advint par la suite.

21. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : D'ici quelques jours, peut-être au commencement de la semaine prochaine, nous prendrons une décision de la plus grande importance historique pour l'avenir de notre organisation mondiale et pour son efficacité dans la réalisation de son objectif essentiel, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons déjà précisé que le Gouvernement des Philippines est maintenant convaincu que la participation de la République populaire de Chine aux affaires des Nations Unies contribuera de la manière la plus profonde à la paix et au bien-être du monde. Il existe de vastes possibilités de programmes et de mesures nouvelles et constructives que notre organisation mondiale peut entreprendre dans le domaine du désarmement, du développement économique et social et dans celui du règlement des différends avec la participation entière d'un gouvernement qui est le représentant de centaines de millions d'hommes et qui souhaite jouer son rôle dans le concert international des nations.

22. En fait, nous ne savons pas comment continuer à exercer certaines de nos activités si cette grande question n'est pas résolue et tant qu'elle ne sera pas résolue et que nous n'aurons pas fait un nouveau pas important vers le but reconnu de tous, l'universalité de l'Organisation. Nous devons considérer la communauté des nations telle qu'elle est; nous devons traiter les uns avec les autres dans la justice et la franchise.

23. J'ai déjà noté [*1959ème séance*] que l'Asie tendait maintenant très nettement à s'éloigner d'une polarisation qui présente des possibilités dangereuses d'affrontements et de conflits pour aller vers la "pluralisation", vers une multiplicité nouvelle d'intérêts et de priorités. Nous sommes convaincus que l'Asie tout entière et même le monde entier ne peuvent que profiter de cette tendance salutaire.

24. Mais nous en venons à un problème sérieux. Nous n'avons jamais pensé et ne pensons toujours pas qu'il y ait un avantage quelconque à avancer d'un pas pour, dans le même temps, reculer d'un autre. Nous comprenons bien sûr, nous avons même une certaine sympathie pour les circonstances qui ont fait naître cette situation. Mais le

passé est devenu l'histoire. Que le passé enterre ses morts. Il ne faut pas que ces mêmes attitudes irréfléchies empoisonnent d'emblée notre espoir de voir les positions et les relations s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui. Ce n'est qu'en nous rapprochant de la réalité, en fondant nos actes sur ce qui existe, en évitant d'élaborer des doctrines et des dogmes fondés sur des conceptions abstraites, que nous pourrons éviter l'erreur et orienter les affaires internationales dans la voie de la vérité.

25. Par conséquent, nous devons nous demander ce qui existe, ce qui existe maintenant et non ce qui existait dans le passé. Or, ce qui existe, ce sont deux gouvernements qui exercent un contrôle effectif sur les territoires qu'ils gouvernent. Ce qui existe, ce sont deux gouvernements, deux économies, deux systèmes sociaux, chacun évoluant à sa manière, chacun rapprochant son peuple de la réalisation de sa propre conception du bien-être et de l'absence de besoins. Les efforts sans précédent déployés par les peuples de ces deux Etats pour améliorer leur sort sont un exemple non seulement pour l'Asie, mais pour le monde entier. Sur la base de ce qui existe, de ce que nous constatons, force nous est de conclure que nous discutons ici des droits de deux Etats et de leur place aux Nations Unies.

26. L'un de ces Etats, la République de Chine, a été, sans l'ombre d'un doute, un Membre loyal et fidèle des Nations Unies depuis fort longtemps. Sa contribution au bien-être d'autres Etats est bien connue. La République de Chine a, en effet, des programmes de coopération économique avec une vingtaine de pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'autres parties du monde. Qui peut le contester ? Et combien d'entre nous pourraient-ils se mesurer avec elle dans ce domaine ? Il est absolument inconcevable qu'un Etat qui s'est comporté de la sorte perde sa place dans cette assemblée des nations. Les Philippines ont, par tradition, des liens étroits et des relations économiques très nombreuses avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chine, et nous nous élevons avec force contre des tactiques dont le but est d'exclure des Nations Unies un Membre titulaire qui a donné des preuves si convaincantes de sa valeur et de ses titres.

27. D'autre part, le fait que la République populaire de Chine, gouvernement qui représente près du quart de la population du globe ne fasse pas partie des Nations Unies, est une anomalie qui doit prendre fin le plus tôt possible.

28. Faisons en sorte que nos actes soient conformes à ces deux réalités incontestables.

29. Il est peu conforme à la réalité d'affirmer qu'il n'existe qu' "un pays" alors que l'évidence nous montre deux gouvernements et deux sociétés qui ont connu près d'un quart de siècle d'histoire indépendante et fortement divergente. Les questions d'usurpation de sièges sont dépassées et hors de propos. Les questions portant sur le point de savoir qui représente la Chine sont également hors de propos et dépassées. L'histoire a suivi son cours. La question ne se pose plus, quels que soient les arguments et les aspirations de tel ou tel groupe. Ce n'est pas là indiquer des préférences ou des inclinations ni même songer avec nostalgie à ce qui aurait pu être ou ne pas être. La seule chose qui compte, c'est ce que nous avons devant nous. Si

nous voulons réaliser la promesse nouvelle qui se présente à l'Asie et à l'ensemble du monde, il est indispensable que nous soyons parfaitement équitables, sensibles à la situation telle qu'elle est et que nous sachions y répondre. Les résolutions que nous appuyons doivent tenir compte de ces facteurs. Nous ne saurions être parties à une nouvelle injustice au nom de la justice et nous sommes sûrs que l'ingéniosité des hommes n'est pas limitée au point qu'ils ne puissent trouver une solution équitable. Bien entendu, nous voulons que tous les peuples exercent pleinement leur droit à l'autodétermination, conformément aux principes de notre charte, et, à notre avis, dans bien des régions, ce but est loin d'être atteint. De même, nous sommes certains que lorsque les tensions entre les nations seront réduites, il sera plus facile d'atteindre ces idéaux.

30. La polémique, les accusations et les effets de rhétorique qui rappellent la guerre froide ne devraient jouer aucun rôle dans la décision concernant la question dite de Chine — décision qui doit être empreinte de magnanimité et de conciliation. Nous ne croyons pas que l'une quelconque des parties intéressées à cette discussion souhaite présenter à l'Organisation un ultimatum quel qu'il soit. Ce lieu ne se prête pas aux ultimatums, aux menaces ou aux tentatives d'intimidation. Il n'y a qu'une chose à faire : chercher à réaliser les objectifs de la Charte, à rendre notre organisation vraiment universelle en lui assurant la participation de tous les Etats qui représentent les "peuples des Nations Unies", quelle que soit la manière dont ces Etats abordent la solution de leurs propres problèmes.

31. L'oeuvre des Nations Unies, c'est la réconciliation, et non l'accusation. Qui corrigera toutes les erreurs du passé ? Qui ? Allons-nous ressusciter les morts et déterrer les guerriers, les chefs, les prêtres et les rois de jadis pour procéder à des règlements de comptes ? Non, catégoriquement non. Telle n'est pas notre tâche aux Nations Unies. Le projet de résolution [A/L.630 et Add.1 et 2] présenté par l'Albanie et certaines autres délégations n'est, à notre avis, ni conforme à l'oeuvre de réconciliation ni en harmonie avec le principe de l'universalité. De toute évidence, ce projet de résolution ne répond pas aux exigences d'aujourd'hui, il faut une méthode d'approche nouvelle. Les Etats Membres ne sauraient, sans risque de conséquences graves, accepter d'exclure soudain des Nations Unies un gouvernement qui représente 14 millions de personnes. Indépendamment de ses répercussions considérables sur les Nations Unies elles-mêmes, cet acte aurait des conséquences imprévisibles et dangereuses sur la détente — pleine d'espoir, certes, mais délicate — qui s'ébauche en Extrême-Orient.

32. L'expulsion proposée de la République de Chine, qui relève très clairement de l'Article 18 de la Charte, pourrait avoir des effets négatifs lourds de conséquences pour les Nations Unies. La République de Chine — est-il besoin de le rappeler ? — a scrupuleusement honoré ses obligations financières d'Etat Membre. Je crois que seulement une demi-douzaine de pays ici versent aux Nations Unies des contributions supérieures à celle de la République de Chine. Ce fait est d'une importance particulière pour une organisation qui, comme l'a souligné notre très estimé secrétaire général, frôle la faillite.

33. Plus grave encore serait la perte de confiance dans les Nations Unies qu'entraînerait l'expulsion cavalière d'un

Etat Membre qui — on ne saurait trop le dire — s'est scrupuleusement acquitté de ses obligations aux termes de la Charte. Nous avons entendu exprimer de l'inquiétude pour les centaines de millions d'habitants que compte la République populaire de Chine. Mais nous semblons oublier que la République de Chine est reconnue par 59 autres Etats, dont 56 sont Membres des Nations Unies, et que ces Etats réunis représentent, eux aussi, des centaines de millions de personnes dont l'attachement à la Charte et le soutien aux Nations Unies pourraient être affaiblis ou même perdus à la suite de l'expulsion de la République de Chine. Nous devrions très soigneusement peser les conséquences de cette atteinte grave à la confiance que l'on porte aux Nations Unies. Ces dernières, en effet, ne sont pas seulement une organisation d'Etats, mais également une association de peuples.

34. Nous devrions aussi nous préoccuper beaucoup des incidences qu'aurait l'expulsion proposée de la République de Chine sur l'organisation et le travail des institutions spécialisées, dont la République de Chine cherche activement à assurer l'efficacité.

35. Certains orateurs ont dit, au cours de ce débat, que la question dont nous sommes saisis est "simple". Elle peut, en effet, paraître simple à certains. Personnellement, je dirais plutôt qu'il s'agit là d'un cas unique.

36. Comme je l'ai déjà dit, le fait de priver la République de Chine de sa représentation aux Nations Unies par une décision de l'Assemblée générale constitue une question importante aux termes de l'Article 18 de la Charte.

37. L'Assemblée générale a été prononcée dans ce sens en 1961, lorsqu'elle a adopté une résolution déclarant qu'un changement dans la représentation de la Chine aux Nations Unies était une question importante [résolution 1668 (XVI)]. Depuis lors, elle a constamment réaffirmé cette décision à de fortes majorités, jusqu'à l'année dernière encore. Les projets de résolution qui ont fait l'objet de votes pendant ces années auraient eu pour effet de priver la République de Chine de sa représentation aux Nations Unies, ce qui est maintenant le but même du projet de résolution albanais contenu dans le document A/L.630 et Add.1 et 2.

38. Pourquoi ce projet de résolution devrait-il être maintenant traité d'une autre manière que les années précédentes alors qu'en fait le fond de la proposition n'a pas changé ? Pourquoi faut-il considérer maintenant que ce projet de résolution porte sur une question simple qui peut être réglée à la majorité simple ? C'est toujours la même question qui doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée cette année, et il serait illogique de la considérer brusquement comme non importante alors que les répercussions importantes et d'une portée incalculable de cette décision demeurent inchangées.

39. La délégation des Philippines estime qu'il serait dangereux de vouloir priver un gouvernement de sa qualité de Membre de l'Organisation par l'expédient d'un vote à la majorité simple.

40. Cette considération est plus pertinente encore lorsqu'on l'applique au cas unique de la République de Chine, Membre fondateur des Nations Unies et, à ce jour, l'un des

cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Assurément, s'il y a une affaire qui mérite d'être examinée avec toutes les ressources qu'offrent la sagesse collective et les capacités constructives de l'Organisation, c'est bien le cas unique de la République de Chine.

41. Des chefs d'Etat, des chefs de gouvernement, assumant le rôle d'ambassadeur de bonne volonté, voyagent ou s'appêtent à voyager dans de nombreuses régions du monde. Nous entrons, espérons-le, dans une décennie de détente. C'est dans l'esprit de la détente que nous devons aborder les choix et les projets de résolution qui s'offrent à nous. Menacer les Nations Unies ne mène à rien. A cet égard, nous devons déplorer les accents menaçants que l'on pouvait déceler dans les déclarations du représentant de l'Albanie et d'autres représentants qui ont parlé dans le même esprit que lui. Nous ne sommes pas ici pour agir sur la base de déclarations faites au dernier moment, destinées à nous jeter de force dans un camp ou dans l'autre, car cela est contraire à l'idéal et à la fonction des Nations Unies tels que nous les avons interprétés et soutenus.

42. L'ère de l'affrontement s'éloigne. Avec elle doivent disparaître les attitudes et les pratiques qu'elle avait fait naître. Nous avons le plus grand besoin, ici, d'énoncer et d'interpréter des principes. Nous avons besoin d'idées nouvelles et constructives et non pas d'échanges de récriminations ni de tentatives d'intimidation. Tâchons donc d'aborder la question qui nous est soumise dans un esprit de réconciliation, cherchant à appliquer et à étendre le principe de l'universalité plutôt qu'à le restreindre, cherchant aussi à faire régner l'équité et à faire droit aux justes doléances.

43. En 1949, lorsque j'eus le grand honneur de poser la première pierre du bâtiment de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai rappelé à mon auditoire d'alors que la pierre et l'acier seuls n'assureraient pas la permanence du Siège des Nations Unies. En cette occasion solennelle, j'ai dit que, plus forte que l'acier, plus durable que le granit, la bonne volonté constituait la véritable pierre angulaire des Nations Unies et que nous manquerions à notre devoir suprême envers l'humanité si nous ne faisons pas, du Siège permanent des Nations Unies, la maison de la paix.

44. C'est dans cet esprit que nous avons parrainé et que nous appuyons pleinement les projets de résolution A/L.632 et Add.1 et 2 et A/L.633 et Add.1 et 2. Nous espérons que ces textes recevront aussi l'appui de cette auguste assemblée.

Déclarations concernant l'incident survenu à la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le mercredi 20 octobre 1971

45. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques désire faire une brève déclaration. Si l'Assemblée est d'accord, je lui donnerai la parole.

46. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*]: C'est avec un sentiment de profonde indignation que je monte à cette tribune. Je désire faire part à l'Assemblée d'un acte criminel et sans précédent qui a été perpétré hier soir contre la mission permanente de

l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies.

47. Hier, 20 octobre, à 20 heures environ, des éléments criminels inconnus ont commis un acte terroriste contre la mission permanente de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Quatre coups de fusil ont été tirés sur le bâtiment de la mission du toit de Hunter College, établissement d'enseignement situé à 200 ou 300 mètres du bâtiment de la mission. Les quatre balles ont pénétré dans une pièce du onzième étage du bâtiment, occupée par un conseiller de la mission.

48. Dans cette pièce se trouvaient quatre enfants, dont trois d'âge scolaire et le quatrième âgé de 5 ans. Ce n'est que par un très heureux hasard qu'ils n'ont pas été atteints. Vous pouvez imaginer dans quel état affreux ils étaient.

49. Les balles ont percé quatre trous dans les fenêtres. L'une des balles a pénétré par une porte ouverte dans la cuisine pour se loger dans la paroi d'un réfrigérateur. Une autre balle a perforé un miroir près de la fenêtre et percé également un trou dans une paroi du réfrigérateur. Les deux autres balles, après avoir traversé la vitre, ont pénétré dans le mur en y laissant des traces profondes.

50. Tout cela a pu être constaté par le représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Bush, en personne, qui est venu dans les locaux de la mission se rendre compte *de visu* de cet acte criminel révoltant.

51. Les agents de police, invités à entrer dans le bâtiment, ont examiné avec soin le lieu de la fusillade et ses conséquences et ont pu se convaincre, eux aussi, qu'un acte criminel avait été commis. Ils ont photographié tous les éléments de preuve. Les membres de la mission ont remis à la police trois balles déformées qu'ils avaient trouvées sur le sol de la pièce.

52. La mission a appris que les recherches entreprises immédiatement par la police sur le toit de Hunter College avaient permis de découvrir un fusil à lunette. On a trouvé à côté l'étui d'un instrument de musique, dans lequel, selon les suppositions de la police, les criminels avaient caché le fusil pour traverser Hunter College et parvenir jusqu'au toit. On a également trouvé sur le toit quatre douilles vides.

53. Etant donné que ces tirs dirigés contre le bâtiment de la mission provenaient du toit de Hunter College, la mission permanente de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies ne peut manquer d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait bien connu que les locaux de Hunter College ont servi plus d'une fois à des organisations sionistes, notamment à la Jewish Defense League, tristement célèbre, pour des réunions hostiles à l'Union soviétique. Par ailleurs, le rabbin Kahane, condamné par un tribunal des Etats-Unis et bien connu pour son hostilité à l'égard de l'Union soviétique, chef du groupe sioniste qui se donne le nom de Jewish Defense League, a participé à maintes reprises à ces réunions.

54. La mission soviétique a, plus d'une fois, signalé à la mission permanente des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies les actes criminels et les attaques

auxquels se livre ce groupe sioniste à orientation fasciste à l'encontre de la mission et des ressortissants soviétiques résidant à New York.

55. Nous avons également appelé l'attention sur le fait que certaines personnalités politiques des Etats-Unis avaient participé à ces réunions sionistes antisoviétiques de Hunter College, ce qui a certainement encouragé les éléments sionistes à tendance fasciste à multiplier leurs actes hostiles.

56. Ainsi, dans une note du 22 avril 1971, nous avons porté à la connaissance de la mission permanente des Etats-Unis ce qui suit :

“Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la participation du sénateur Javits, de M. Koch, membre de la Chambre des représentants et du maire de New York, M. Lindsay, à des réunions de cette nature à Hunter College et à Carnegie Hall.”

Après ces réunions, au cours desquelles des participants avaient fait des déclarations antisoviétiques et lancé des appels et des mots d'ordre hostiles à l'encontre de l'Union soviétique, les assistants se rendaient généralement devant l'immeuble de la mission soviétique auprès de l'ONU pour y organiser des piquets et des manifestations. La police devra bien tenir compte de ce fait en procédant à l'enquête sur l'acte criminel pour lequel on s'est servi du toit de Hunter College.

57. La mission soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies en a informé la mission des Etats-Unis. Nous ne pouvons manquer de considérer ce tir prémédité contre le bâtiment de notre mission comme un acte criminel sans précédent, de caractère politique, dirigé contre une mission diplomatique étrangère aux Etats-Unis.

58. Naturellement une question se pose : comment un tel acte criminel est-il possible ? Il n'est pas difficile de répondre. Cet acte n'a été possible que parce que les autorités des Etats-Unis, depuis longtemps déjà, ne prennent pas les mesures nécessaires pour contrecarrer efficacement et enrayer la campagne de haine et de diffamation odieuse qu'organisent systématiquement aux Etats-Unis les sionistes et d'autres éléments hostiles contre l'Union soviétique et ses ressortissants résidant aux Etats-Unis.

59. A maintes reprises, la mission soviétique a attiré l'attention de la mission des Etats-Unis sur ces actes hostiles et provocateurs et l'a priée de demander aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires.

60. Profitant de la complaisance des autorités, ces éléments hostiles, et surtout les membres de l'organisation à orientation sioniste-fasciste que j'ai mentionnée, la Jewish Defense League, ont multiplié systématiquement les actes de provocation et d'hostilité contre la mission soviétique auprès de l'ONU et contre les ressortissants soviétiques résidant aux Etats-Unis. Ils ont commencé par une campagne hostile de provocation dans la presse, à la radio et à la télévision; puis ils sont passés à la menace de violences physiques à l'égard des Soviétiques membres de la mission et des employés d'autres établissements soviétiques situés à New York; ils ont ensuite fait exploser des bombes dans le bâtiment de l'Intourist et de l'Amorg; ils ont posé une

bombe, contenant une charge de plus de 10 kg, près de l'entrée principale de la résidence du représentant de l'Union soviétique auprès de l'ONU à Glen Cove et se sont livrés à toute une série d'actes hostiles. A présent, ils passent de la menace de représailles physiques contre les citoyens soviétiques à la terreur pure et simple en tirant sur le bâtiment de la mission, dans le but évident de commettre des actes terroristes dirigés contre les membres de la mission. Cet acte hostile et monstrueux contre la mission diplomatique de l'Union soviétique doit être replacé dans le climat international dans son ensemble et dans le cadre de la série d'actes hostiles perpétrés ces temps derniers dans certains pays contre l'Union soviétique et ses ressortissants.

61. La mission soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué tous ces faits à la mission des Etats-Unis et a élevé une très vigoureuse protestation à la suite de cet acte criminel. Nous avons demandé avec fermeté que des mesures soient prises immédiatement pour rechercher les coupables afin qu'ils soient châtiés avec sévérité; nous avons demandé également que les autorités compétentes des Etats-Unis prennent toutes les mesures indispensables pour empêcher ces éléments hostiles de nuire et pour assurer la sécurité des ressortissants soviétiques et des locaux de la mission soviétique auprès de l'ONU.

62. La délégation soviétique, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, m'a chargé de faire à titre exceptionnel cette déclaration en séance plénière de l'Assemblée pour faire connaître à toutes les délégations qui participent aux travaux de l'Assemblée générale les conditions anormales auxquelles est soumise une mission accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'une des plus grandes villes des Etats-Unis.

63. Nous-mêmes, ainsi que les délégations et les représentants permanents qui ont déjà été victimes d'actes analogues et de manifestations d'hostilité de la part d'éléments criminels dans le pays hôte, devons protester avec la plus grande fermeté et exiger que le Gouvernement des Etats-Unis mette de l'ordre chez lui et prenne des mesures efficaces pour protéger les représentants permanents, les employés et les locaux des missions des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, afin de les mettre à l'abri d'actes hostiles semblables et de la terreur qui sont le fait d'éléments criminels.

64. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour une motion d'ordre.

65. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Si notre collègue le représentant de l'Union soviétique était le seul à élever la voix en ce moment, l'Assemblée pourrait en conclure que dans une large mesure l'Union soviétique est la seule cible de ces activités barbares. J'estime qu'il est opportun et nécessaire de faire part de ma propre expérience et de celle de certains de mes collègues qui, à plusieurs reprises, sont venus me voir — du simple fait que je suis plus âgé qu'eux et que je suis ici, aux Nations Unies, depuis plus de 25 ans — pour me dire que leur vie devenait intenable dans cette ville de New York. Ce que je dis de ces menaces, écrites ou mises en actes, comme nous en avons eu la preuve aujourd'hui, n'est pas nouveau. Nous ne pouvons plus continuer ainsi, dans cette ville de New

York où il est devenu impossible d'exprimer son point de vue tranquillement sur des questions importantes sans être obsédé par la crainte d'être puni par telle ou telle faction politique.

66. En 1950, des coquilles d'oeuf remplies d'acide nitrique ont été lancées contre ma voiture. Fort heureusement, seul le costume de mon chauffeur a été endommagé; en fait, mon chauffeur aurait pu être rendu aveugle. J'ai protesté à l'époque, puis je me suis tu, car plusieurs maires nous ont dit successivement, par le truchement de leurs intermédiaires et par celui de la mission des Etats-Unis auprès des Nations Unies, que des mesures énergiques seraient prises pour nous protéger.

67. Nous ne recherchons pas seulement une protection purement physique. Il faut que l'on sache qu'il nous est impossible de nous exprimer librement si nous sommes l'objet d'intimidations. Nombre d'entre nous ont des familles; ils s'inquiètent et, inconsciemment, préfèrent modérer le point de vue qu'ils expriment et qui est celui de leurs gouvernements s'il se heurte à l'hostilité de certaines factions politiques de cette ville si difficile à diriger.

68. Pourquoi ai-je soulevé cette motion d'ordre ? C'est parce qu'il y a beaucoup de désordre dans la ville de New York. Chaque année, je reçois des lettres de menace contre moi, contre les membres de ma mission; parfois, on y diffame, on y insulte notre origine nationale. Et vous voulez que nous ne disions mot ? Ou bien que nous nous contentions de promesses qui ne sauraient être tenues ? Non, nous ne pouvons pas accepter cette détérioration de la situation.

69. Le problème, ce n'est pas le peuple américain. Le peuple américain et la population de New York sont eux-mêmes victimes de ces actes; qui en sont les responsables ? Les hommes politiques ? Le Maire est responsable. Il met la calotte et va à la synagogue, car je crois bien qu'il est chrétien, n'est-ce pas ? J'ignore quelle est sa religion. Il joue les rabbins pour faire plaisir aux sionistes et obtenir des voix : un jour il est républicain, le lendemain, il est démocrate, le troisième jour, il n'est rien. C'est un courtisan !

70. J'ai peine à le dire, mais le maire est-il seul à agir de la sorte ? Non. Ici nous sommes à New York, c'est la plus grande ville de l'Etat de New York dont le gouverneur Rockefeller, avec ses millions, coiffe la calotte et va à la synagogue. Si j'étais juif, je les mépriserais parce que ce sont des hypocrites. Ce sont eux qui cherchent les ennuis.

71. Pourquoi citer des noms ? Parce qu'ils ont insulté notre propre peuple. Ils nous ont qualifiés de tous les noms. Nous sommes des êtres humains et nous devons être traités comme tels sur un pied d'égalité.

72. Je me rappelle qu'en 1967 Robert Kennedy — que Dieu ait son âme — et le gouverneur Rockefeller ont dit qu'une chose remarquable s'était produite : Israël avait gagné et apportait ainsi la civilisation et la culture aux Arabes. Quel triste jour que celui où Christophe Colomb a découvert l'Amérique ! Un pays qui a 200 ans d'existence veut nous apporter la civilisation, à nous ? C'est une insulte. On m'a dit qu'hier seulement trois menaces de

bombes ont été adressées à la mission syrienne et contre son personnel par la Ligue de défense juive. Qui recevra des menaces demain ou après-demain ? Tant que le maire sera un homme politique et cherchera à obtenir des voix, il fera n'importe quoi. Qui sommes-nous ici aux Nations Unies ? Devrions-nous vivre comme les représentants de l'Union soviétique à la 67ème rue, en état de siège ? Car nous sommes en état de siège.

73. J'ai beaucoup de sympathie pour le peuple américain, et tout particulièrement pour les gens civilisés que sont les membres de la mission des Etats-Unis. Ce n'est pas leur faute. C'est la faute de la ville. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas que le Siège des Nations Unies soit à New York. Si je devais vous donner la liste des incidents qui se sont produits au cours des 25 et quelques dernières années, il me faudrait une demi-heure pour vous en parler sans même faire de commentaires. Pourquoi les Chinois qui manifestent dehors pour la République de Taiwan ou contre elle n'utilisent-ils pas les armes à feu comme certains l'ont fait récemment devant la mission soviétique, pourquoi ? Parce que les Chinois sont des gens civilisés. Le peuple chinois est une race civilisée. Nous, les Asiatiques, si nous n'exerçons pas le pouvoir, on nous traite d'arriérés, de gens en voie de développement, mais au moins nous sommes civilisés : nous ne nous lançons pas dans des activités de cet ordre.

74. Des parvenus, voilà ce que sont les maires et les autres qui prétendent avoir tous les droits puisqu'ils sont originaires d'un pays très puissant et qu'ils peuvent commettre des meurtres, par procuration bien entendu, impunément. Ce sont des gens bien, leurs costumes sont bien taillés, leurs cheveux bien coupés; ils ont du prestige, du charme, ce sont des personnalités politiques. Et pourtant ils commettent des crimes par procuration en raison de leur légèreté.

75. Je voudrais présenter une résolution oralement — et si quelqu'un s'y oppose, il pourra venir à la tribune — pour demander à notre cher collègue, M. Bush, en sa qualité de chef de la mission des Etats-Unis, de dire à son gouvernement, à Washington, qu'il prenne contact avec le Maire de New York pour lui faire savoir que les mesures qui ont été prises jusqu'à présent par la ville pour protéger les missions sont insuffisantes et, si possible, le tancer et lui demander de ne pas faire de politique avec quelque faction que ce soit, qu'il s'agisse des sionistes, des Arabes, des Chinois, des Russes, des rebelles; autrement, les Nations Unies ne pourront plus oeuvrer dans une atmosphère qui exige la liberté de parole et non pas l'anarchie de la licence; les gens, quand ils se rendent, à travers les rues de New York, à leurs occupations, que ce soit à Manhattan ou à Queens, ne doivent pas être molestés ni dévalisés.

76. Il faut prendre des mesures énergiques. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de légiférer pour la ville de New York. Qui sommes-nous sinon les Membres d'Etats différents ? J'ai dit une fois à M. Yost, prédécesseur de M. Bush, lors de l'une de nos rencontres, au moment où nous, les Arabes, recevions des bombes et faisons l'objet de menaces qu'il fallait prendre des mesures législatives énergiques pour s'assurer que l'on applique les châtiments les plus fermes, la pendaison même, voire la chaise électrique, ou quoi que ce soit d'autre, pour nous permettre, jusqu'à ce que l'on puisse retirer le Conseil de sécurité et la Commission politique de

New York, de travailler dans une atmosphère calme sans être l'objet d'insultes et d'attaques de la part d'enragés.

77. Ce qui s'est passé hier pour l'Union soviétique peut arriver demain à n'importe quel autre membre de l'Assemblée. Les discours ne sont pas suffisants, quelque convainquants qu'ils soient. Nous demandons que l'on agisse pour la sécurité de nos collègues. Sans aucun doute, Washington a entendu ce que nous avons dit ici. Les gouvernants de Washington vont-ils rester les bras croisés, ou proposeront-ils une formule — bien loin de nous l'idée de nous immiscer dans leurs affaires internes — en ce qui nous concerne, une formule permettant au Maire d'être un maire par excellence et non pas un homme politique à bon marché ?

78. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre.

79. **M. BUSH** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire que la délégation des Etats-Unis a écouté avec beaucoup d'intérêt et avec une inquiétude que l'on comprendra la très émouvante déclaration de l'ambassadeur Malik et la déclaration de l'ambassadeur Baroody. Je voudrais vous lire une déclaration que je viens de faire aux journalistes réunis pour une conférence de presse à la mission des Etats-Unis. Cette déclaration est la suivante :

“Je condamne fermement l'acte lâche et hostile des extrémistes qui ont tiré à quatre reprises sur la mission de l'URSS mercredi soir.

“Cet acte scandaleux, lâche et hostile est le fait des pires éléments parmi les fanatiques que l'on trouve en marge de notre société.

“Cet incident va à l'encontre de tous les efforts que nous déployons pour essayer d'améliorer les relations entre notre pays et l'Union soviétique.”

Et j'ajouterai entre parenthèses : entre mon pays et tous les autres pays représentés dans cette enceinte. La déclaration ajoute :

“Il y avait quatre jeunes enfants dans la pièce où les balles ont pénétré. N'importe lequel d'entre eux aurait pu être tué. Naturellement, ils ont été terrifiés”.

80. Hier soir, sur les lieux, j'ai exprimé mes très profonds regrets à la délégation de l'Union soviétique. Aujourd'hui, j'ai adressé nos regrets officiels à l'ambassadeur Malik. Je suis ici aujourd'hui, devant vous, pour redire à l'Assemblée générale des Nations Unies à quel point notre émotion est profonde et combien mon pays éprouve de regrets.

81. Je poursuis la lecture de la déclaration :

“La police de New York m'a donné l'assurance que l'attention la plus rigoureuse serait consacrée à la question.” Le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) m'a également promis son plein concours.

“J'en appelle à ceux qui menacent, à ceux qui attaquent et qui violent les lois, à ceux qui se cachent et tirent du

haut des toits; vous faites du mal à notre pays et, quelles que soient les fins que vous recherchez, ce n'est pas par des actes barbares tels que ces coups de feu que vous finirez par les atteindre.

“La police de New York fait de son mieux pour protéger la mission de l'URSS contre des actes hostiles, mais je crois que tout le monde reconnaîtra que le lâche qui se cache” — qui se tapit sur un toit — “est quelqu'un contre lequel il est très difficile de se protéger” — que ce soit à New York ou dans n'importe quelle grande ville du monde.

“Nous n'accusons aucun individu en particulier, aucun groupe, aucun membre d'un groupe, d'être responsable de ce crime. Nous lançons simplement un appel à la morale et au bon sens et demandons à ceux qui ont perpétré cet acte ou des actes semblables de cesser d'agir comme des fous.

“Nous ne pouvons nous permettre de faire moins.

“L'enjeu est trop important.”

82. En réponse à ce qui a été dit, je voudrais ajouter quelques observations. Ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique du Maire de New York, me disant qu'il avait assuré les représentants soviétiques, tant ici qu'à Washington, de son désir, en tant que maire de New York, de faire tout ce qui était en son pouvoir.

83. J'ai noté que, dans sa déclaration, l'ambassadeur Baroody a dit, à juste titre, qu'il ne fallait pas s'ingérer dans nos affaires intérieures. Mais je crois que toute insinuation selon laquelle le Maire, qui est le plus haut fonctionnaire de cette ville et l'un des plus hauts fonctionnaires du pays, se préoccuperait peu de la perte de vies humaines, ne doit pas rester sans réponse. Je ne voudrais pas que l'on ait cette impression ici. Je dois rejeter l'affirmation selon laquelle lui-même, ou le Directeur de la police, ou tout autre fonctionnaire de la ville manque d'empressement dans son désir de protéger tous ceux qui sont représentés ici ainsi que les membres à leurs missions.

84. Et cependant, je ne demande en aucune façon l'indulgence à l'égard d'un acte dont nous reconnaissons la gravité et que nous condamnons.

85. Dans notre pays et dans notre société, ainsi que dans une bonne partie du monde, un homme est considéré comme innocent jusqu'à ce que l'on ait fait la preuve de sa culpabilité. Mais, pour qu'il n'y ait pas le moindre doute quant à notre attitude à l'égard de la violence, permettez-moi de dire que nous la condamnons.

86. Pour répondre à l'ambassadeur Malik, je dirai que nous devons réserver notre jugement sur la question de savoir quel est ou quels sont les coupables, tant que l'enquête officielle n'aura pas permis de rattacher cet acte déplorable à une organisation quelconque. Telle est ma position. Mais, du haut de cette tribune, je tiens à dire que nous condamnons, que nous condamnons de tout notre cœur et que nous poursuivrons jusqu'au bout toute organisation — qu'il s'agisse de la Ligue de défense juive dont a parlé M. Malik ou de toute autre organisation — qui, dans ce

pays, préconise ou tolère la violence, la terreur ou tout harcèlement du genre de celui qu'a subi la mission soviétique.

87. Permettez-moi de dire entre parenthèses que condamner tous ceux qui appartiennent à une confession, condamner un peuple dont les ancêtres, dans bien des cas, ont été envoyés en masse à la chambre à gaz il n'y a pas si longtemps, qualifier tous ces gens de fascistes et de sionistes, est tout simplement injuste. La rançon de la liberté, dans notre pays — et je sais qu'il s'agit là de quelque chose de difficile à comprendre pour certains ici —, c'est en partie la liberté de parole, une liberté de parole qui peut être parfois révoltante. Mais jamais la liberté ne devrait être achetée au prix de la terreur, de la lâcheté, du harcèlement et de la menace.

88. Donc, au nom de mon gouvernement, j'exprime mes regrets non pas seulement à l'Union soviétique, et tout particulièrement aux parents des quatre enfants : une mère charmante et un père évidemment très inquiet — comme l'ambassadeur Malik l'a dit, à la minute même où j'ai entendu parler de cet incident, je me suis rendu sur place et j'ai été accueilli avec la plus grande courtoisie mais, cela se comprend, d'une manière tendue, par les plus hauts fonctionnaires présents à la mission soviétique —, mais je veux exprimer aussi des regrets aux autres qui, comme l'a dit l'ambassadeur Barody, ont fait l'objet de harcèlements; je ne vous demande pas de comprendre ce genre de harcèlement — ce genre de lâcheté, si vous acceptez ce terme. Mais je vous demande de comprendre que cela bouleverse l'âme et le cœur de tous les Américains, depuis les principaux responsables du Gouvernement des Etats-Unis jusqu'à l'homme de la rue le plus ordinaire, le plus modeste, du Middle West ou d'ailleurs, loin des Nations Unies.

89. Tel est le sentiment qui règne dans notre pays. Nous voulons réagir positivement. Nous savons qu'il est très difficile d'éviter certains incidents de ce genre. Mais je vous promets de renouveler nos efforts pour faire tout ce qui est possible, dans le cadre des limites imposées par cette société ouverte que certains ont tant de mal à comprendre. Et nous redoublerons d'efforts pour veiller à ce qu'aucun membre qui représente son pays ici ne soit en butte à des harcèlements, parce que c'est là la véritable Amérique, ce n'est pas l'Amérique du harcèlement, de l'intolérance et de l'abus.

90. M. TOMEH (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, exprimer notre sincère et profonde reconnaissance à l'ambassadeur Bush pour nous avoir assuré que toutes les précautions sont prises et seront prises par les autorités de New York et les autorités des Etats-Unis afin de veiller à la sécurité des missions auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à dire à l'ambassadeur Bush combien nous sommes sensibles aux paroles qu'il vient de prononcer à titre personnel et officiel.

91. Cependant, depuis 1966 jusqu'à maintenant, ma mission a aussi fait l'objet de semblables actes de vandalisme, d'occupation et de menaces; je ne vous en donnerai pas la liste, je vous dirai simplement ce qui s'est passé hier et dimanche 17 octobre, de façon que l'ambassadeur Bush ait

d'autres affaires à étudier, car il y a beaucoup d'autres cas graves.

92. Hier par exemple, entre 13 heures et 13 h 20, nous n'avons pas reçu moins de six appels téléphoniques menaçant notre mission de bombes qui devaient exploser. J'ai aussitôt pris contact avec le fonctionnaire de la mission des Etats-Unis responsable de la sécurité qui a pris immédiatement l'affaire en main et a envoyé des agents de police afin qu'ils enquêtent sur place. En ce moment même, les agents de police sont toujours à notre mission et, pour cela encore, j'exprime ma reconnaissance à l'ambassadeur Bush.

93. Ensuite, dimanche 17 octobre, à la station de radio WINS, le rabbin Tannenbaum a fait une causerie. Je regrette de ne pas en avoir le texte : elle demandait aux Américains de rassembler leurs forces samedi et dimanche pour rechercher les Syriens de New York et les attaquer pour se venger de la prétendue persécution des juifs en Syrie. L'éditorial précisait que quiconque le demanderait pourrait recevoir le texte du discours; mais bien que depuis lundi nous téléphonions et écrivions à cette station de radio pour qu'elle nous fasse parvenir le texte du rabbin Tannenbaum, nous ne l'avons pas encore reçu. Ce matin encore, j'ai parlé de la situation au fonctionnaire de la mission des Etats-Unis responsable de la sécurité. Je lui ai dit également que les menaces de bombes que nous avons reçues hier et qui ont amené la présence d'agents de police à notre mission aujourd'hui sont peut-être le résultat de cet éditorial provocateur qui a été répété d'heure en heure dimanche dernier à la station de radio WINS. J'ai aussi suggéré au responsable de la sécurité de la mission des Etats-Unis d'essayer de se procurer lui-même le texte de cet éditorial.

94. Nous avons entendu les paroles très raisonnables et sensées de l'ambassadeur Bush, mais, pour lui donner de quoi justifier un examen approfondi de ces incidents, je voulais lui signaler ces deux autres faits qui se sont produits cette semaine. L'ambassadeur Bush a dit : "Nous poursuivrons jusqu'au bout". Or l'émission de la station de radio WINS a été entendue par tout le monde. Ce n'est pas quelque chose de secret; ce n'est pas une menace de bombe par téléphone : c'est une incitation à la violence contre des étrangers de New York, des Syriens, à la suite de certaines allégations avancées par le rabbin qui a pris la parole à cette station de radio.

95. Je demande alors respectueusement que l'on se procure le texte de cet éditorial, car nous n'avons pas pu l'obtenir nous-mêmes, et si l'ambassadeur Bush, dans toute sa sagesse, et ses conseillers juridiques peuvent constater que cet éditorial est vraiment en opposition avec ce que l'on appelle la liberté de parole, je suis alors certain que nous pouvons compter que les mesures appropriées seront prises. Car, comme l'ambassadeur Bush l'a si bien dit, c'est là le prix qu'il faut payer pour la liberté de parole, et nous le comprenons.

96. Mais, par ailleurs, nous ne voulons pas continuer à vivre sous la menace de l'emploi de la force, épée de Damoclès suspendue par un fil au-dessus de notre tête, car cela nous empêche d'accomplir convenablement notre tâche aux Nations Unies.

97. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

98. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe] : J'ai écouté attentivement l'intervention du représentant des États-Unis, M. Bush.

99. Nous prenons acte de sa déclaration, des regrets qu'il a formulés et des informations concernant les mesures que lui-même et les autorités des États-Unis ont prises. Nous le remercions pour son intervention personnelle, la visite qu'il a rendue hier à notre mission et la lettre qu'il lui a adressée aujourd'hui, ainsi que pour les paroles qu'il a prononcées du haut de cette tribune.

100. Il convient cependant de faire une mise au point. M. Bush a déclaré qu'il n'accusait personne, aucun individu ni aucun groupe. C'est là une sorte de non-résistance au mal, autrement dit un encouragement. Entre-temps, ce matin, la mission a reçu un appel téléphonique. Une voix insolente et cynique a affirmé d'un ton allègre : "C'est nous qui avons tiré sur votre mission, nous, la Jewish Defense League." Puis cette voix a lancé ce mot d'ordre stupide et faux "Never again" (Jamais plus), mot d'ordre bien connu de cette organisation à tendance fasciste, que je ne peux qualifier autrement que de bande d'extrémistes sionistes à orientation fasciste, qui exerce son activité à New York ou ailleurs. Quant à ce "Never again", que signifie-t-il ? Du haut de la tribune de l'Assemblée ainsi qu'au Conseil de sécurité, le représentant d'Israël nous a rappelé à maintes reprises la mort de 6 millions de juifs en Allemagne hitlérienne. Poursuivant notre politique de paix, d'amitié et de profond respect pour les peuples de tous les pays quels qu'ils soient, nous compatissons à la douleur de tous ceux qui pleurent la disparition tragique de ces 6 millions de personnes. Mais nous avons rappelé aux représentants d'Israël que nous, Soviétiques, avons à déplorer le sacrifice de 20 millions de nos compatriotes dans la lutte contre le fascisme, contre la peste brune, pour nous sauver, pour sauvegarder notre liberté et notre indépendance, pour sauver le monde du fléau fasciste.

101. Nous avons rappelé aux représentants d'Israël qu'Hitler rêvait de devenir le maître du monde entier et que s'il avait pu réaliser cette idée démentielle, nous serions devenus des esclaves, et ceux qui l'étaient déjà le seraient restés. Quinze millions de juifs dans le monde entier auraient péri, comme les 6 millions de juifs de l'Allemagne hitlérienne.

102. Pourtant, les représentants d'Israël, leur propagande et leurs agents poursuivent systématiquement ici, aux États-Unis, une campagne de calomnies et sèment l'hostilité et la haine contre l'Union soviétique. Ils ont inventé un problème inexistant : le sort des juifs en Union soviétique. Mais la situation des juifs dans notre pays est semblable à celle de toutes les autres nationalités. Nous sommes fiers qu'en Union soviétique plus de 100 nationalités puissent coexister sur un pied d'égalité et jouir du même respect de la part des citoyens soviétiques. Pour la première fois dans l'histoire de notre patrie, nous avons créé une véritable famille des peuples.

103. Cette invention sur la situation des juifs en Union soviétique était nécessaire aux agresseurs israéliens et à leurs protecteurs dans tous les pays aussi bien qu'ici, pour détourner l'attention des méfaits et des agressions criminelles auxquels les Israéliens se livrent au Moyen-Orient

contre les peuples arabes, détourner l'attention mondiale de la politique étrangère pacifique de l'Union soviétique, qui aspire à la paix et à l'amitié avec tous les peuples, sur la base de la coexistence pacifique.

104. Il semble que certains milieux aux États-Unis et dans divers pays qui sont leurs alliés n'apprécient pas la détente sur la scène internationale, ils ne trouvent pas à leur goût les efforts activement déployés par le Gouvernement soviétique pour affaiblir la tension internationale, améliorer le climat politique en Europe et développer la coopération avec de très nombreux pays d'Europe et d'ailleurs.

105. En effet, les puissances industrielles et militaires semblent s'inquiéter de cet affaiblissement de la tension internationale. A ce propos, je ne peux que rappeler ce que disait Churchill, chef du monde occidental, qui, au cours des années les plus sombres de la guerre froide, m'avouait lui-même en 1953, alors que j'étais ambassadeur au Royaume-Uni, que la plus grande menace, à la fin de la seconde guerre mondiale, avait été pour lui l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les États-Unis. Redoutant cette éventualité, me disait-il, j'ai prononcé un discours à Fulton dans le but de saper les bonnes relations entre l'Union soviétique et les États-Unis car je craignais que cette bonne entente croissante n'affaiblisse la position du Royaume-Uni.

106. Actuellement les successeurs toriques de M. Churchill, ces Bourbons d'aujourd'hui, ont lancé des provocations contre notre pays, imités ensuite dans d'autres pays occidentaux, et pour finir, il y a eu le crime d'hier perpétré contre notre mission auprès de l'Organisation des Nations Unies, cette fusillade qui avait pour but évident d'accomplir un acte de terrorisme. Il faut encore y ajouter un fait concret. La veille même, le chef de la bande qui s'intitule Jewish Defense League a pris la parole à la télévision de New York. Il était récemment en Israël, comme tout le monde a pu l'apprendre en lisant les journaux américains. Ce personnage y a sans doute reçu des instructions sur la manière d'agir. Mardi, devant les caméras de la télévision new-yorkaise, il a menacé de tuer deux diplomates soviétiques. C'est bien là un fait concret.

107. Cela signifie non seulement que les autorités américaines ne réagissent pas, ne prennent pas de mesures à l'encontre d'un criminel de cette espèce, alors qu'il a été condamné par un tribunal américain et frappé d'une forte amende, encore que des protecteurs se sont empressés de payer cette amende. Ce criminel circule en toute liberté, mais il ne s'en tient pas là : il prend la parole à la télévision américaine et menace de tuer deux diplomates soviétiques. Qu'est-ce que ce pays ? Dans quel autre État pourrait-on tolérer et admettre qu'un criminel, condamné par un tribunal, soit autorisé à prendre la parole à la radio et puisse menacer de tuer deux diplomates étrangers ? Cela ne constitue-t-il pas la preuve de l'identité du coupable ?

108. M. Bush, vous avez dit : "Nous n'accusons personne, aucun individu ni aucun groupe." Je vous fournis des faits concrets. Ces faits ne suffisent-ils pas à la justice américaine pour retrouver les coupables, les inculper et engager des poursuites rigoureuses contre eux ? Le Gouvernement des États-Unis a signé un accord avec l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, les organes législatifs américains

ne l'ont toujours pas ratifié. C'est une situation inadmissible. Aux termes de cet accord, votre pays, votre gouvernement ont l'obligation de veiller au bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, d'assurer la sécurité des missions étrangères auprès de l'ONU ainsi que des conditions normales de travail. C'est là votre devoir, c'est là votre obligation internationale, et nous vous enjoignons de la remplir.

109. Les faits complémentaires qui ont été communiqués à l'Assemblée et l'indignation exprimée du haut de cette tribune par mes collègues et très estimés amis, l'ambassadeur Baroody et l'ambassadeur Tomeh, confirment devant nous tous, en séance plénière de l'Assemblée générale, que les autorités américaines ne prennent pas toutes les mesures efficaces qui s'imposent pour remplir leurs obligations au titre de l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique. Nous sommes en droit d'exiger que le Congrès et le Gouvernement des Etats-Unis, leur mission auprès de l'ONU, le Maire de New York, toutes les autorités officielles, prennent des mesures afin d'assurer le fonctionnement normal et la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de chacune des missions étrangères, maintenant au nombre de 131, dans la ville de New York.

110. Telles sont les mesures que nous réclamons et sur lesquelles nous insistons avec la plus grande fermeté.

111. En outre, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre indignation — et ceux qui ont pris la parole l'ont également mentionné — devant le fait que les chaînes officielles de la télévision se prêtent à des diffamations effrénées dirigées contre l'Union soviétique. Le rabbin Kahane, représentant d'un culte, un "homme de Dieu", devrait être altruiste, animé de sentiments humanitaires et prier Dieu pour le bien-être des hommes. En tout cas, c'est ainsi que nous, athées, comprenons le dogme religieux et le sens de la religion. Mais que fait-il ? Il organise une bande, attaque des étrangers, menace de tuer deux diplomates soviétiques, pose des bombes, fait sauter des immeubles; et le représentant des Etats-Unis, intervenant ici, ne dispose pas de faits suffisants pour accuser quiconque, un individu ou un groupe, de quoi que ce soit ! Voilà de la complaisance, qui frise l'incitation d'éléments hostiles à recommencer de tels actes.

112. Qui plus est, le rabbin Kahane prêche le racisme. J'ai écouté attentivement l'une de ses interventions à la télévision. Il avait en face de lui un professeur éminent, juif lui aussi, qui essayait de s'élever contre l'extrémisme de ce meneur d'une bande sioniste d'orientation fasciste — je ne peux pas l'appeler autrement —, mais Kahane lui a imposé silence; en outre, celui qui les interviewait donnait nettement plus de possibilités de parler à Kahane et interrompait le professeur qui soulevait des objections pertinentes et exprimait son désaccord. Que prêche Kahane ? "Je vois, disait-il, une des pires manifestations de la vie américaine dans le fait que de jeunes juifs épousent des non-juifs."

113. A la Troisième Commission, au Comité de la décolonisation et au Comité spécial de l'*apartheid*, nous discutons du racisme. Au Conseil de sécurité, nous nous élevons catégoriquement contre le racisme sous quelque forme que ce soit. La Constitution soviétique interdit formellement

tout manque de respect envers une nationalité quelconque, interdit toute discrimination nationale. La discrimination, le racisme, le manque de respect envers les sentiments des autres peuples et des autres nations sont sévèrement punis par la loi. En revanche, ici, on entend à la télévision le chef de cette bande s'indigner que de jeunes juifs épousent des non-juifs, perdant ainsi la pureté de leur sang juif. C'est du fascisme, c'est du racisme à l'état pur, et c'est pourquoi j'avais tout lieu de déclarer récemment au Conseil de sécurité, lors du débat sur la question de Jérusalem, que le fascisme et le sionisme étaient des théories racistes. Les fascistes prônaient la suprématie des Aryens, race supérieure des hommes blonds aux yeux bleus, élue de Dieu. Je ne sais pas quelles sont les caractéristiques extérieures des sionistes, mais le sionisme prêche également l'idée du "peuple élu". Je me suis adressé au représentant d'Israël au Conseil de sécurité et je lui ai dit de monter à la tribune de l'Assemblée générale et de déclarer que son peuple est le peuple élu et que les autres peuples ne comptent pas¹. Je voudrais entendre cette déclaration et voir les réactions de l'Assemblée générale, de l'opinion mondiale, des représentants des 131 pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Bien entendu il n'a pas fait cette déclaration, et je suis convaincu qu'il n'avancera pas ce genre de théorie raciste absurde et criminelle.

114. Au Congrès des Etats-Unis, un représentant a critiqué la déclaration que j'ai faite au Conseil de sécurité. Il a dit que M. Malik ne comprenait pas l'idée du "peuple élu", que le "peuple élu" était une notion religieuse, une théorie ancienne, une idéologie des juifs depuis les temps bibliques, lorsqu'ils considéraient que les juifs étaient plus proches de Dieu que quiconque et que Dieu exprimait ses volontés par eux. Mais c'est du racisme religieux. Pourquoi les juifs devraient-ils être plus près de Dieu ? Pourquoi les autres peuples croyants devraient-ils être plus loin de Dieu ? Nous ne croyons pas en Dieu, nous sommes athées. Nous avons une attitude objective et nous ne comprenons pas ce genre de conception selon laquelle une nation, un peuple, devrait se trouver plus près de Dieu et les autres évincés. C'est de la discrimination. Nous ne croyons pas que Dieu serait raciste et qu'il se livrerait à une politique de discrimination. D'après la déclaration d'un des membres de la Chambre des représentants des Etats-Unis, il semblerait pourtant que ce soit le cas, qu'une nation soit plus près de Dieu et les autres plus loin. Même nous, athées, ne pouvons accepter cette manière de concevoir la religion.

115. Voici les quelques précisions que je tenais à fournir dans l'exercice de mon droit de réponse. Je me rappelle cette séance du Conseil de sécurité très tumultueuse, dramatique même, à laquelle participaient les éminents représentants de nombreux pays arabes, et au cours de laquelle le Conseil de sécurité a condamné les actes d'agression d'Israël dirigés contre les pays arabes, et notamment contre la partie arabe de Jérusalem, où Israël détruit des monuments uniques de la culture arabe et bafoue les plus nobles traditions et les sentiments nationaux des Arabes; j'ai dit alors au représentant d'Israël que "son gouvernement et lui-même devraient élever dans la capitale de leur Etat un monument au soldat soviétique qui, au

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, 1582ème séance, par. 272.*

sacrifice de sa vie, a sauvé l'humanité du fascisme, de l'esclavage hitlérien, et qui a sauvé tous les juifs du monde entier, au lieu de diffamer l'Union soviétique"².

116. Aujourd'hui, j'ai reçu dans notre mission un groupe de savants et de personnalités éminentes soviétiques venus ici en touristes pour connaître l'Amérique. Nous avons toujours profondément respecté le peuple américain et notre attitude demeure inchangée. Lénine nous a enseigné ce respect et nous suivons son enseignement. Nos compatriotes sont venus avec les meilleures intentions. Parmi eux, il y a notamment le général bien connu Dragunsky, le juriste renommé Zivs, juifs tous les deux. Mais comment ont-ils été accueillis par les sionistes d'ici ? A l'aéroport Kennedy ces derniers se sont livrés à des manifestations scandaleuses, ils ont poussé des cris, fait du tapage, lancé des insultes. Je peux assurer l'Assemblée que, dans notre pays, jamais nous n'accueillons ainsi les hôtes étrangers. De tout temps, ceux qui viennent chez nous avec de bonnes intentions sont accueillis comme des hôtes qui nous sont chers. Seuls ceux qui viennent chez nous avec de mauvaises intentions sont traités de manière inhospitalière. Hitler et ses partisans en ont fait l'expérience de même que ceux qui ont essayé d'envahir le territoire de notre patrie bien avant Hitler. Des savants et des personnalités éminentes soviétiques sont venus ici, animés des meilleures intentions envers le peuple américain, pour connaître la vie, la culture et la civilisation dont les Américains sont si fiers. Et voilà comment ils ont été accueillis par une bande de sionistes. Vous pouvez imaginer quels sont leurs sentiments et l'indignation avec laquelle mes compatriotes m'ont raconté ces incidents aujourd'hui à la mission.

117. Tels sont les faits, et je pense que l'Assemblée générale et tous les Etats Membres ont le droit d'exiger avec fermeté et insistance que les autorités américaines, le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis mettent fin à ce genre d'excès, de provocations, d'actes hostiles, de terrorisme et de menaces sous toutes les formes, afin que l'Organisation des Nations Unies et les missions étrangères auprès de l'Organisation puissent, dans des conditions normales, travailler au service de la noble cause pour laquelle notre organisation a été créée, au nom de laquelle nous devons tous oeuvrer collectivement afin de renforcer la paix et la sécurité internationales, développer et affermir le respect mutuel et la coopération entre les peuples et appliquer le premier commandement inscrit dans la Charte qui, dans les premières lignes de son préambule, dit que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Le Gouvernement soviétique se conforme rigoureusement à ce précepte et, depuis plus de 25 ans, la délégation soviétique l'a prouvé par ses activités et sa participation aux travaux de l'Assemblée générale et de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies.

118. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël sur une motion d'ordre.

119. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais nullement l'intention de prendre la parole aujourd'hui. Le dernier orateur qui vient de parler m'y force.

² *Ibid.*, par. 274.

Le représentant de l'Union soviétique m'a défié de venir à la tribune pour répondre à la question suivante : pourquoi Israël n'a-t-il pas érigé de monument à l'Armée rouge pour le rôle qu'elle a joué en sauvant l'Europe et le monde entier du fléau nazi ? Ma réponse est la suivante : si l'ambassadeur Malik consacrait seulement le temps qu'il passe à attaquer frénétiquement mon peuple, mon Etat et la religion juive en général, à étudier les faits, il ne m'aurait pas lancé ce défi parce qu'il n'y a pas seulement un mais plusieurs monuments dédiés à l'Armée rouge en Israël, l'Armée rouge qui a lutté contre l'ennemi commun de l'humanité ; des forêts ont été plantées au nom des forces de l'Armée rouge, des musées ont été créés dans des villes et des villages pour commémorer le rôle joué par l'Union soviétique et ses forces dans la lutte pour la liberté et l'égalité dans le monde.

120. Mais en Union soviétique, où des millions de mes frères ont été massacrés par les nazis en un lieu appelé Babi Yar, où 90 000 juifs, hommes, femmes et enfants ont été sortis de Kiev par la force, fusillés par les forces allemandes et enterrés sur place, il n'y a toujours pas de monument à la mémoire de ces martyrs. Je ne suis pas le seul à élever la voix contre ce travesti de moralité et de justice. L'un des plus grands poètes de l'Union soviétique, Evtouchenko, s'est élevé contre cette attitude méprisante à l'égard du souvenir d'hommes, de femmes et d'enfants innocents assassinés par les nazis.

121. Si l'ambassadeur Malik ose venir à cette tribune pour faire une comparaison entre le mouvement de libération nationale du peuple juif, le sionisme, mouvement qui remonte à des centaines sinon à des milliers d'années avant le léninisme et le marxisme, qui a précédé les mouvements de libération nationale ayant mené de nouveaux peuples, de nouveaux Etats d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'autres parties du monde à la liberté et l'indépendance, s'il ose comparer ce mouvement de libération nationale, ce mouvement qui a lutté contre l'impérialisme et les conséquences de l'impérialisme bien avant que les peuples russe ou ukrainien existent sur la carte du monde, s'il ose, dis-je, le comparer au fascisme, je lui répondrai que c'est lui et son gouvernement qui ont conclu un pacte avec Hitler et Ribbentrop et non le peuple juif et le sionisme.

122. Je pense que nous tous, sans exception, nous dissocions des actes de violence dirigés contre les missions diplomatiques, du genre de ceux qui se sont produits hier. Le Gouvernement d'Israël l'a déjà fait à plusieurs reprises dans le passé. Mais, de même, tous sans exception, nous nous dissocions de l'exploitation qui est faite de ces événements regrettables pour attaquer de cette tribune même les valeurs les plus élevées et les plus chères d'un peuple, d'une religion, d'une civilisation. Encore une fois, je souhaiterais que l'ambassadeur Malik consacrait seulement le temps qu'il passe à faire des déclarations dans l'esprit de celle que nous avons entendue aujourd'hui à étudier ce que signifie le judaïsme, ce que signifie le sionisme, ce que le peuple juif représente et ce pour quoi lutte véritablement l'Etat d'Israël.

123. Rien ne justifie que l'on vienne ici faire de l'antisémitisme en des termes qui rappellent les jours les plus sombres du régime tsariste. S'il examine le dossier fabriqué de toutes pièces par les autorités tsaristes et que l'on a

appelé les "Protocoles des sages de Sion", il trouvera qu'en face des nations du monde il a repris exactement les mots et les idées utilisés par les organes de sécurité du tsar pour encourager la violence antijuive, les pogroms et les massacres. Rien ne justifie que l'on tire du judaïsme une théorie sur les juifs, ces juifs qui ont été choisis pour prouver la bonté, la droiture, la non-violence et l'égalité qui, selon notre foi, nos croyances, devraient régner entre les nations, les Etats et les individus. Voilà la doctrine du peuple élu. Certains d'entre nous, compte tenu d'une expérience millénaire de souffrances et de discrimination, ajoutent qu'apparemment nous avons également été choisis pour souffrir, peut-être pour prouver que la souffrance peut parfois être surmontée. Mais aussi pour prouver, par un exemple vivant, que ceux qui défendent les idéaux consacrés par notre charte doivent parfois en souffrir.

124. Prendre une croyance de cette nature et la fouler aux pieds, la jeter dans la boue n'est rien d'autre que de l'antisémitisme pur, primitif, réminiscent de celui des Protocoles des sages de Sion, de la terminologie stalinienne bien connue, et tous nous pensions que ces jours étaient disparus à jamais.

125. C'est contre ce genre d'attaque, contre cette sorte d'exploitation d'un acte regrettable de violence que j'ai demandé à prendre la parole. Pour la réfuter et pour dire que devant une telle exploitation, de telles attaques imméritées contre les valeurs d'une religion, d'une foi, d'une civilisation, d'un mouvement national, il ne peut y avoir qu'une réaction, le mépris, surtout lorsque cette manière de faire vient de représentants de gouvernements de pays qui poursuivent une politique contraire à nos idéaux et aux préceptes de la Charte des Nations Unies.

126. Nous avons, ici, entendu l'appel lancé à nous tous par le représentant de la Syrie pour que nous nous comportions correctement. Nous l'avons entendu protester contre certains actes. Or, qui va élever la voix pour savoir ce qui reste de la communauté juive de Syrie, communauté qui existait avant que les Arabes conquièrent ce pays, qui vit à Damas, à Alep et en bien d'autres lieux depuis des millénaires, ce reste qui vit aujourd'hui dans des ghettos, privé de liberté de mouvement, à qui l'on refuse la possibilité d'assurer sa subsistance, dont les dirigeants sont en prison, les jeunes torturés et dont ceux qui tentent de quitter la Syrie pour recouvrer la liberté sont arrêtés, interrogés, torturés. Est-ce d'un représentant de ce type de gouvernement que la communauté des nations doit accepter un sermon et des leçons sur la façon dont elle doit ou ne doit pas se comporter ?

127. Lorsqu'on parle d'actes regrettables, malencontreux, du genre de ceux qui se sont produits hier soir, alors je pense qu'il nous incombe de considérer non seulement les résultats, mais également leurs causes. Le représentant de l'Union soviétique a jugé nécessaire de démentir qu'il y ait, dans son pays, un problème juif. Eh bien, les centaines, les milliers d'appels passés en contrebande en dehors de l'Union soviétique à la demande de centaines, de milliers ou de millions de juifs et adressés à vous, Messieurs les représentants des nations, et transmis par mes soins au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général, démentent cette déclaration de l'ambassadeur Malik. Il y a, en Union soviétique, 3,5 millions de juifs. Ils veulent vivre,

en Union soviétique, comme les ressortissants des autres nationalités. Ce qu'ils revendiquent également, ce sont leurs simples droits humains à vivre, à respirer, à pouvoir éduquer leurs enfants, à publier leurs journaux et des livres dans leur propre langue ou, tout au moins, si tout cela leur est refusé, alors que les Kalmouks et les autres qui s'étaient alliés pour coopérer avec les armées allemandes qui ont occupé l'Union soviétique en bénéficient — parce que tous ces droits, je le répète, sont refusés à la communauté juive sans défense de l'Union soviétique —, ils en appellent à vous et vous crient : "Aidez-nous au moins à partir ! Aidez-nous au moins à rejoindre nos familles, notre peuple, aidez-nous à vivre au milieu du peuple juif, à vivre comme des juifs puisque nous nous voyons refuser, en Union soviétique, le droit de vivre ainsi."

128. Nous sommes réconfortés lorsque nous apprenons qu'un petit nombre d'entre eux ont été enfin autorisés à quitter l'Union soviétique. Mais n'oubliez pas l'ampleur de la tragédie que vivent ceux qui y sont demeurés. Pas plus tard qu'hier, une jeune femme, arrivée en Israël il y a quelques mois seulement, m'a rendu visite; son mari était resté en Union soviétique tout simplement parce qu'elle avait été autorisée à partir, mais lui ne l'avait pas été. Entre-temps, en Israël, elle a donné naissance à son fils. Tout ce qu'elle demande, c'est le droit humain, tout simple, de vivre avec son mari, avec sa famille. Et ici, il nous faut entendre des imprécations antijuives, anti-israéliennes, d'une rare force parce que nous, les juifs d'Israël, Etat juif, nous sommes préoccupés par le sort de nos frères à cause du déni de droits qu'ils doivent endurer.

129. Ce matin, on nous a dit que le Premier Ministre de l'Union soviétique, M. Kossyguine, a annoncé, au Canada, que les juifs qui désiraient partir pour retrouver leurs familles, se réunir avec leurs frères, étaient libres de le faire. Si le Premier Ministre de l'Union soviétique a jugé bon de faire de telles déclarations, je ne pense pas qu'il convienne à un représentant soviétique ici, à l'Assemblée générale, de venir insulter le désir de mes frères de l'Union soviétique de vivre comme des êtres humains, de vivre comme des juifs, et notre préoccupation et notre désir qu'ils soient autorisés à le faire. Cette préoccupation n'est pas seulement nôtre. C'est celle de tout ce que l'opinion mondiale compte d'éclairé. C'est celle qui est consacrée dans la Charte des Nations Unies. C'est celle à laquelle cette Assemblée générale pourrait et devrait donner son expression et alors nous ne perdrons pas notre temps à écouter des déclarations du genre de celles que nous avons entendues au milieu d'une discussion importante sur un problème plus large.

130. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour une motion d'ordre.

131. **M. BARODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Si, par mégarde, j'ai élevé la voix pour que l'on s'en tienne à la procédure de cette assemblée, ce n'est pas pour critiquer qui que ce soit.

132. Monsieur le Président, j'ai pour vous le respect dû à notre président, mais je me suis senti obligé d'attirer votre attention non seulement sur la procédure, mais sur la pratique.

133. Ce matin, l'ambassadeur Malik a déposé une plainte portant sur la sécurité dont doivent jouir, aux Etats-Unis, les représentants des Etats Membres. Après cette déclaration, toute cette discussion — ou plutôt ce point d'ordre soulevé par l'ambassadeur Malik — a dégénéré en un festival sioniste parce que certaines personnes ici avaient même été "plantées" subrepticement. M. Malik n'aurait pas parlé des sionistes s'il ne se trouvait que les torts causés à sa mission ainsi qu'à d'autres missions, y compris celle de la Syrie, sont dus à des sionistes. Je prétends que cette motion d'ordre parfaitement justifiée de l'ambassadeur Malik a dégénéré en une discussion sur la question de Palestine, sur les juifs et sur le judaïsme. Le moment venu, je me réserve le droit de répondre à ce qu'a dit l'orateur qui m'a précédé, mais je ne le ferai pas maintenant parce que, si j'agissais ainsi, je commettrais l'erreur même qu'il a commise. C'est pourquoi je crois que cette affaire doit être close. Les Etats-Unis d'Amérique, par le truchement de leur ambassadeur, prennent toutes les mesures qu'ils peuvent pour s'assurer que nous ne serons pas soumis à ces actes indignes et que nos vies ne seront pas menacées. Mais si nous devons rouvrir la question du Moyen-Orient, je vous demanderais alors, Monsieur le Président, d'inscrire immédiatement mon nom sur la liste pour exercer mon droit de réponse; je respecterai le règlement et m'abstiendrai d'aborder l'ensemble de la question.

134. Si nous ne nous en tenons pas à ce règlement et à cette pratique, l'Organisation s'écroulera. Elle s'est affaiblie; on l'a utilisée à des fins de propagande. Nous ne pouvons nous permettre de la laisser se détériorer plus encore. Si M. Malik est quelque peu entré dans les détails, c'est tout à fait naturel. Après tout, ce sont des membres de sa délégation qui ont failli être tués et il exposait la cause de tous ces ennuis.

135. Bien sûr, le représentant de l'Etat usurpateur d'Israël — et je dis usurpateur intentionnellement — s'est lui aussi égaré et a utilisé des clichés; mais nous ne pouvons pas continuer ainsi, parce que chaque réponse entraîne un autre droit de réponse, et nous n'allons jamais finir la question de la Chine dont nous sommes saisis.

136. C'est pourquoi, sans même chercher à réfuter les déclarations du représentant d'Israël, je demande à mon collègue — qui murmure quelques mots à l'un des ses adjoints — l'ambassadeur Bush de chercher à savoir comment un tel événement a pu se produire. Si un faux orateur peut venir jusqu'à cette tribune — et cela s'est déjà produit l'an dernier, et à plusieurs reprises —, comment peut-on parler de sécurité alors que nous ne sommes même pas en sécurité à l'intérieur des Nations Unies ?

137. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre.

138. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il s'agit en effet d'une motion d'ordre. Notre gouvernement a fait l'objet de beaucoup de conversations ici aujourd'hui. Ma motion d'ordre consiste en ceci. En tant que représentant des Etats-Unis d'Amérique, je voudrais répondre à certaines des observations qui ont été faites ici et je voudrais que le Président veuille bien préciser ce qu'est une motion d'ordre.

Une motion d'ordre consiste-t-elle à poser une question comme celle-ci ou consiste-t-elle à prononcer un discours ? Je voudrais répondre au nom du Gouvernement des Etats-Unis; mais je voudrais le faire en respectant le règlement intérieur et les usages des Nations Unies.

139. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vous donnerai la parole s'il s'agit d'une motion d'ordre. Si vous voulez la prendre dans l'exercice de votre droit de réponse, je vous la donnerai après le débat sur la Chine.

140. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, encore une motion d'ordre.

141. Je me conformerai certainement à la décision de la présidence; mais je voudrais demander que les motions d'ordre ultérieures soient véritablement des motions d'ordre et que les représentants qui voudraient parler d'autre chose le fassent à tour de rôle, comme nous l'avons fait pour revendiquer notre droit de réponse. Sommes-nous d'accord pour considérer qu'une motion d'ordre constitue une procédure prévue au règlement, telle que nous avons essayé de la définir ici, et que toutes observations quant au fond de la question dont l'Assemblée est saisie constitueront des droits de réponse pour lesquels la parole sera donnée à tour de rôle aux représentants inscrits dans l'ordre où ils se seront faits inscrire ? Ai-je raison d'interpréter ainsi la situation ?

142. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.

143. Le représentant de Cuba désire-t-il présenter une motion d'ordre ou exercer son droit de réponse ?

144. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation s'en tiendra strictement à une motion d'ordre et ne parlera pas de la question qui a été discutée ce matin. L'ambassadeur Malik connaît exactement nos sentiments et sait que nous nous associons à sa délégation à l'occasion de l'attentat dont la mission de l'Union soviétique auprès des Nations Unies a été l'objet.

Déclarations concernant un incident survenu dans la salle de l'Assemblée générale

145. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation voudrait, par l'entremise du Président, poser officiellement une question au Secrétariat. Au moment opportun, une explication pourrait-elle être donnée à l'Assemblée générale au sujet d'un autre incident qui s'est produit dans cette salle parallèlement à la discussion qui a eu lieu ce matin ? Au moment même où, en séance plénière de l'Assemblée générale, nous discutons des conditions dans lesquelles les délégations auprès des Nations Unies travaillent et de leur sécurité, à ce moment précis, une personne — apparemment non autorisée — est entrée dans cette salle après être entrée dans un bâtiment dont on pourrait croire qu'il est protégé par les forces de sécurité des Nations Unies, est montée à la tribune, s'est installée devant le microphone sans que personne, absolument aucun fonctionnaire, ne l'en ait empêchée.

146. L'année dernière, un incident analogue a eu lieu et ma délégation a alors demandé une explication au Secrétariat [1924ème séance, par. 6]. Le Président de la session, l'ambassadeur Hambro, avait déclaré qu'à son avis il y avait effectivement lieu de fournir une explication [ibid., par. 21]. Or, jusqu'à présent, alors qu'une année s'est écoulée, nous n'avons toujours pas reçu d'explication satisfaisante. Le Secrétariat ne nous a toujours pas dit comment il a été possible qu'une personne qui n'avait pas de papiers d'identification en règle ni d'autorisation ait pu non seulement entrer dans les bâtiments des Nations Unies, franchir la porte de l'Assemblée générale, mais encore pénétrer dans la zone réservée aux délégations, monter à la tribune et prendre la parole devant le microphone. C'est ce qui s'est produit l'année dernière.

147. Comme nous ne sommes encore qu'à la mi-octobre et qu'il reste suffisamment de temps au Secrétariat pour nous fournir une réponse, ma délégation voudrait insister sur le fait que le Secrétariat a le devoir d'expliquer aux Etats Membres de l'Organisation comment un tel événement peut se produire. Il s'agit de savoir comment il se fait qu'une personne ait pu venir jusqu'à cette tribune; il s'agit de savoir de qui il s'agit; en un mot, nous désirons connaître tous les détails relatifs à cet incident parce que cela a une importance directe sur les activités de notre organisation. Nous désirons que la présente session de l'Assemblée générale ne prenne pas fin — et je répète qu'il y a encore deux mois — sans qu'une réponse nous ait été fournie. C'est pourquoi j'ai tenu à poser cette question dès maintenant.

148. Le **PRESIDENT** (*interprétation à l'anglais*): Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale.

149. **M. STAVROPOULOS** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale) [*interprétation de l'anglais*]: La question fait l'objet d'une enquête. Le représentant de Cuba a parfaitement raison: c'est la seconde fois qu'un incident de cette nature se produit en deux ans. Il est intéressant de noter que la personne dont il s'agit, alors que l'on discutait sur la question de savoir s'il s'agissait d'une motion d'ordre ou d'un droit de réponse, avait l'intention de parler de la Chine.

150. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Bulgarie pour une motion d'ordre.

151. **M. TARABANOV** (Bulgarie): Il est en effet surprenant de constater que quelqu'un ait pu venir parler à cette tribune sans qu'il ait une carte de délégué et sans qu'il soit représentant d'un pays. J'avais pensé tout d'abord que le Secrétariat avait envoyé quelqu'un du service d'ordre pour empêcher notre bon ami, M. Barody, de parler, en pensant qu'il ne devait pas le faire. C'est pourquoi je n'ai pas pris la parole tout de suite. Cependant, maintenant que quelqu'un a pris le soin de faire une enquête et a constaté qu'une personne était venue parler à cette tribune sans autorisation et sans représenter un gouvernement, je m'étonne de la façon dont le Secrétariat s'est tiré d'affaire en répondant d'une manière tout à fait formelle.

152. Pour moi, ce n'est pas une réponse. Ce n'est pas une réponse parce que, demain, les Nations Unies pourraient

être envahies par des personnes irresponsables, par des personnes qui rôdent autour de cet édifice et pourraient nous mettre dans une situation telle que nous ne puissions pas travailler. Comment se fait-il que le Secrétariat, que ceux qui travaillent ici ne prennent pas les mesures nécessaires? Pourquoi ne demande-t-on pas qui est le vrai responsable du fait que ce monsieur soit venu prendre place à cette tribune et y parler — et au nom de qui?

153. Nous en avons vu d'autres, et c'est pourquoi j'insiste pour que le Secrétariat trouve la personne responsable, celle qui a facilité la venue de ce monsieur ici.

154. Je ne veux pas, bien entendu, prolonger ce débat en exprimant ma sympathie à la délégation de l'Union soviétique. Mais je crois qu'il faut prendre des mesures pour que toutes les délégations ici, quelles qu'elles soient, puissent jouir de la sécurité nécessaire, aussi bien en dehors de l'édifice des Nations Unies qu'ici même, dans cette salle et dans toutes les autres salles. On ne peut pas permettre à des irresponsables de troubler l'ordre à l'Organisation des Nations Unies. S'il en était ainsi, quel travail pourrions-nous faire? Comment pourrions-nous exercer nos fonctions, et quelles décisions empreintes du sens des responsabilités pourrions-nous prendre?

155. Je voudrais donc que la personne qui est responsable de l'introduction de ce monsieur venu parler ici soit dénoncée devant les Nations Unies et que des mesures soient prises contre elle.

156. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

157. **M. TOMEH** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*]: Je m'associe pleinement à ce qu'ont dit les deux orateurs précédents, le représentant de la Bulgarie, M. Tarabanov, et le représentant de Cuba, M. Alarcón.

158. J'étais assis ici même, en très bonne place pour voir tout ce qui s'est passé. Le Secrétaire général adjoint a reconnu que cet incident se produit pour la seconde fois. Il a fait la brève déclaration officielle d'usage en nous disant qu'une enquête serait faite et que la réponse nous serait donnée plus tard. J'estime que l'enquête doit être faite dès maintenant et que la réponse doit nous être donnée tout de suite. C'est notre propre sécurité qui est en jeu.

159. L'homme qui est venu ici n'appartient à aucune des délégations accréditées auprès des Nations Unies. Je l'ai vu de mes propres yeux parmi les membres de la Ligue de défense juive qui sont accusés ici d'activités criminelles et qui harcèlent les Membres des Nations Unies. Non seulement ils attaquent nos missions et nos familles, non seulement ils nous attaquent personnellement dans la rue, mais ils montent à cette tribune pour créer une menace supplémentaire.

160. Je demande officiellement que les agents sionistes qui représentent un criminel comme Tekoah, qui errent dans les salons des délégués, et d'autres, dont j'aurais honte de prononcer le nom, qui courent après les représentants les uns après les autres, fassent l'objet d'une enquête et n'aient

pas le droit de pénétrer dans les salons des délégués et d'y circuler parmi les représentants et les ambassadeurs des Nations Unies.

161. Il ne s'agit pas là seulement d'un problème concernant la mission des Etats-Unis; il s'agit aussi de la sécurité de notre organisation même. J'affirme — et j'y insiste — que nous ne devons pas quitter cette salle avant d'avoir reçu une réponse au sujet de l'acte révoltant qui vient de se produire.

162. M. STAVROPOULOS (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale) [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétariat est, naturellement, encore plus choqué que les délégations par ce qui vient de se passer ce matin. La seule réponse que je puisse donner pour le moment — car je n'ai pas encore pu quitter la tribune — est que la question fait l'objet d'une enquête et que nous ferons rapport dès que possible. La seule chose que je puisse dire à l'Assemblée pour le moment, c'est que le document que j'ai saisi sur la personne en question a trait à la Chine, et seulement à la Chine. Il salue l'entrée de la Chine parmi nous. C'est la seule chose que je peux dire à l'Assemblée dans l'immédiat.

163. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention d'ouvrir une polémique avec le Secrétariat comme j'ai dû le faire l'an dernier mais, comme l'an dernier, je me dois de présenter une demande semblable : je demande que l'on prenne note de ce que nous avons exigé, avec l'appui de deux délégations, que le

Secrétariat nous donne une explication complète, dès qu'il l'aura, au cours de la présente session. En effet, nous n'avons pas demandé au Secrétariat de nous lire le papier saisi sur la personne en question. M. Stavropoulos, en réponse à une question sérieuse que nous avons posée, comme c'est notre droit et notre devoir en tant que délégation aux Nations Unies, nous a dit que cette personne voulait parler de la Chine. Moi aussi, je veux parler de la Chine; je me suis inscrit pour cela. Il y a des années que nous défendons les droits de la Chine à l'Organisation des Nations Unies; nous le ferons encore cette fois-ci. Mais la personne qui voulait parler de la Chine n'avait pas le droit de le faire, ni de quoi que ce soit d'autre d'ailleurs.

164. Je ne demande pas au Secrétariat de nous dire ce que voulait cette personne, mais de nous expliquer comment elle a pu venir ici. Je répète que cette explication doit nous être donnée au cours de la présente assemblée. Le Secrétariat est dans l'obligation de le faire; il doit se conformer à cette obligation et non pas nous lire le prétendu discours que le prétendu orateur voulait faire ce matin.

165. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à annoncer qu'à la fin de la discussion de cet après-midi je donnerai la parole à cinq représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

La séance est levée à 13 h 25.